

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 02 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le deux juin à dix-neuf heures trente, s'est réuni à la mairie le Conseil Municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur GONDOUIN Carol, Maire

Etaient présents : Mmes LECHEVALIER, ROMBERT, ROUSSEL, Mrs AUBIN, BELLONCLE, BOULLIER, COTTARD, DURANDE, GONDOUIN, HAUTOT, et LEMESLE.

Etaient absents : néant

Secrétaire de Séance : M Belloncle est élu.

1) DELEGATION AUX ELUS

Il est rappelé que le conseil municipal peut donner délégation de signature au maire pour la durée du mandat. Cela évite de devoir attendre de délibérer, M le Maire rappelle que le conseil sera informé malgré tout de chaque prise de décision de signature. Lecture est faite des délégations possibles.

Le Conseil Municipal accepte à 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention de donner délégation de signature au Maire pour la durée du mandat

M le Maire informe les conseillers des délégations de signatures faites aux adjoints (arrêté du maire). Pour rappel, M Hautot, 1^{er} adjoint est chargé de la jeunesse, vie scolaire, culture et Communauté Urbaine. M Lemesle, 2^{ème} adjoint est chargé des agents communaux, bâtiments communaux, voirie et espace public.

Une question est posée sur la formation des élus. Après vérification, celle-ci serait obligatoire pour les élus ayant reçus des délégations. Confirmation va être demandée à l'ADM76.

2) INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal, considérant que la commune compte 510 habitants au 1er janvier 2020, après avoir délibéré, décide qu'à compter du 26 mai 2020, les indemnités de fonction du maire et des adjoints sont fixées aux taux ci-dessous : Maire : taux maximal de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique; Adjoints : 10.7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Accepté à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

3) COMMISSIONS

Commissions des syndicats intercommunaux

Communauté Urbaine : Gondouin Carol et Hautot Pierre-Emmanuel (suppléant)

SIVOS et conseil d'école : Gondouin Carol, Hautot Pierre-Emmanuel et Lemesle Christian

Commissions communales :

Finances et ouverture des plis : le Conseil au complet

Urbanisme et logements communaux : le Conseil au complet

Associations, évènements, jeunesse, sport : Gondouin Carol, Roussel Viviane, Aubin Yohan, Boullier Sébastien et Belloncle Arnaud

Informatique, communication et information : Gondouin Carol, Boullier Sébastien et Aubin Yohan

Environnement, embellissement : Gondouin Carol, Roussel Viviane, Aubin Yohan, Lechevalier Sandrine et Rombert Evelyne

Correspondant défense : Durande Grégory

Le Conseil vote comme suit : 11 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

4) TAXES LOCALES

Il est rappelé que la taxe d'habitation a disparu, la commune aura une allocation compensatrice de l'Etat. Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes locales à 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Taxe foncière bâti :	11.82%
Taxe foncière non bâti :	32.63%

5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après réflexion, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions aux associations ayant rendu un dossier complet (courrier, dossier de demande, rib, bilan N-1, budget prévisionnel)

Club des Jonquilles : 800€
Coopérative scolaire : 1 700€
Comité des fêtes : 700€

Proposition acceptée à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Une réflexion sera menée pour le prochain Budget sur une aide aux jeunes Beaurepairois pratiquant une activité sportive, culturelle...

Il est demandé si un contrôle du rôle et du budget des associations est fait par la Préfecture, question sera posée aux services adéquats.

6) COMMUNAUTE URBAINE

Les élus ont reçu la délibération de la modification des statuts de la CU, celle-ci doit être approuvée par les conseils municipaux membres. Le Conseil Municipal approuve cette modification à 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Le budget prévisionnel 2020 de la CU, consultable en mairie est approuvé à 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Questions diverses :

- La directrice d'école a envoyé un mail pour demander d'utiliser les fonds pour les livres de prix, remis initialement aux enfants en fin d'année, pour l'achat de livres pour la bibliothèque de l'école. Les élus préfèrent organiser la remise des prix de fin d'année en respectant les gestes barrières et demandent à ce que les livres de la bibliothèque soient achetés soit par la coopérative scolaire soit sur le budget fournitures scolaires. Réponse sera faite à la directrice suite au conseil.

- Le projet de relancer les pistes cyclables via la CU est étudié, un cheminement piéton et vélo est nécessaire entre Beaurepaire et Gonnevillle la Mallet via les chemins ruraux (type chemin du cahouin) mais aussi jusqu'au Havre.

- M le Maire informe les élus du risque de fermeture d'école sur le RPI. Avec le confinement lié au Covid-19, la classe menacée reste ouverte pour le moment.

- Lecture est faite de 2 courriers d'administrés : concernant le chemin de Villainville, l'avis de la CU et de l'assurance juridique est nécessaire ; concernant le talus jouxtant le terrain municipal, les élus réfléchissent à une solution.

- Prochain conseil en septembre 2020, date à déterminer

La séance a été levée à 21h37

Fait et validé par le secrétaire de séance le juin 2020

Ont signé avec Nous, les membres présents, Le Maire, Les Adjoints, Les Conseillers Municipaux,